CAPC n°3 (I.R.)

du jeudi 2 mars 2017

Mise en compétition d'emplois IR1-IR3

Carrière | **Compte-rendu**

Une CAP éclair !

Introduction

a) Présidence : cette CAPC était présidée par Mme Fabienne DEBAUX, sous-directrice A, assistée de M. Alexis LOPES, chef du bureau A/2. Elle a duré 35 minutes pour les points II, III et IV.

b) syndicats siégeaient les 3 représentatifs : CFDT, SOLIDAIRES, SNCD-FO.

I – Information sur la situation d' 1 agent IR1

La CAPC a été sollicitée sur le cas d'un agent de grade IR1. SOLIDAIRES ne siégeant pas pour ce grade, n'a pas été informé officiellement. Officieusement, un chef de bureau a été muté dans l'intérêt du service (à noter que ce premier point de l'ordre du jour a été examiné en dernier).

II – Approbation du Procès-Verbal de la CAPC du 17 mars 2016

Vote unanime de la parité syndicale

III – Information sur la situation de 2 agents IR3

Il s'agit de deux situations particulières :

Dans la première, un agent récemment promu IR3 en tant que CSDS a été déclaré inapte physiquement aux fonctions de la surveillance. De ce fait, son poste sera proposé lors de l'enquête IR1, car les postes de CSDS en grandes unités seront désormais occupés par des IR1. L'USD-FO a souhaité que cet agent ne bénéficie pas automatiquement du déroulement de carrière accéléré des chefs de service pour le passage IR2. L'administration a indiqué qu'elle prendrait en compte la manière de servir de cet agent dans ses nouvelles fonctions.

Pour la seconde, l'adjoint d'un chef de bureau, lui aussi récemment promu, a souhaité renoncer à ses fonctions de chef de service. Son poste sera donc prochainement proposé à l'occasion du 2ème tour des mutations IR2/IR3.

IV – Mise en compétition d'emplois d'IR1

1°) Postes proposés : 16 postes étaient proposés.

2°) Candidatures
24 agents ont postulé à cette enquête : 12 IR2 et 12 IR3.

3°) Postes non demandés → 4 postes n'ont pas été sollicités : Chef de bureau à Compiègne et Lons le Saunier, Adjoint au Chef divisionnaire de Le Havre Port et Chef de projet pédagogique à l'ENDT.

4°) Résultats

a) Par grade
Sur les 12 postes restants, 7 seront occupés par des IR2 et 5 par des IR3.

Nos votes
SOLIDAIRES a voté *Pour* à 10 reprises, lorsque l'administration « d'en haut » a proposé le candidat le mieux placé et a voté *Contre* les 2 fois où l'administration « d'en haut » a écarté ce même candidat.

Pour SOLIDAIRES siégeaient Philippe REYNAUD (titulaire) et Jacques CHEMINET (suppléant).
Pour plus de précisions, n'hésitez pas à les contacter.

Avis à la population douanière :
la DNRFP recherche le « mouton à cinq pattes » !

Introduction

Présidence
Cette CAPC était présidée par Mme DEBAUX, sous-directrice A, assistée de M. LOPES, chef du bureau A/2.

Point de situation PPCR
En préambule et suite à une question posée par une OS, Mme DEBAUX a indiqué que Mme Bureau, Cheffe du bureau A1 avait présenté les textes PPCR de la DGDDI pour la catégorie A au Conseil d'État. L'examen de ces derniers interviendra à la fin du mois de mai pour une signature prévue en juillet.
De ce fait, la publication du BOP d'avancement d'échelon pour les IR3 sera retardée.
La sous-directrice A a ajouté que le retard pris n'est pas imputable à l'administration et qu'une relance du Directeur Général permettra d'envisager un règlement avant l'été, suivi d'une régularisation rapide par le CSRH.

I. Approbation de procès-verbaux (PV)

Les PV de la CAPC du 20 mai 2016, du 10 juin 2015 et du 19 octobre 2016 ont été approuvés à l'unanimité.

II. Mise en compétition d'emplois d'IR2 et d'IR3

Postes offerts
Dans le cadre de l'enquête A2 n°1590 du 07/04/2017 et son additif n°1612 du 11/04/2017, 22 postes étaient proposés :

- 4 postes de chef de bureau de douane,
- 6 postes d'adjoint à un chef de bureau de douane,
- 3 postes d'adjoint à un chef divisionnaire,
- 1 correspondant préfecture maritime PREMAR,
- 7 postes de responsable dans un SCN
- et 1 poste de CSDS à Roissy BSE T2F.

Candidats
26 agents ont postulé à cette enquête : 9 IR2 et 17 IR3

Postes non demandés
6 postes n'ont recueilli aucune candidature :

- les postes de chef du bureau de douane de Compiègne et de Morteau,
- Le poste d'adjoint au chef du bureau de douane de Paris CI,
- Les postes d'adjoint au chef divisionnaire d'Halluin et de Champagne,
- Le poste de chef de projet pédagogique comptabilité et maîtrise des risques à l'END Tourcoing.

Attribution
14 postes ont été pourvus (7 IR2 et 7 IR3). À noter qu'un candidat IR2 a fait les frais des conséquences d'une restructuration due au PSD : un candidat restructuré ayant été nommé.
2 postes pour lesquels des IR3 avaient candidaté n'ont pas été pourvus:

- 1 poste d'adjoint au chef de division « fraude aux produits agroalimentaires ».
- 1 poste de chef de projet pédagogique « Fiscalité » à l'ENDT : SOLIDAIRES et l'USD-FO ont souligné d'une part le caractère irrecevable de certains critères manifestement maladroits et d'autre part le profil rarissime du profil exigé (fiscalité énergétique et viticulture!), bref « le mouton à cinq pattes »…

Commentaires

Lors de l'étude des différents dossiers, nous avons constaté, une fois de plus, que l'avis du « recruteur », obligatoire depuis l'arrivée de la nouvelle sous-directrice, est devenu prépondérant dans le choix de l'administration pour tous les postes à profil (qui deviennent d'ailleurs de plus en plus nombreux, ce que nous déplorons fortement).

Nous continuons à contester le bien-fondé de ces « évaluations » basées sur un entretien téléphonique de quelques minutes (voire un simple échange de courriels), qui prennent trop souvent le pas sur la carrière de l'agent, telle que décrite dans son dossier individuel.

Un cas a retenu l'attention, celui où un « sergent recruteur » se substituant en toute illégalité à la CAPC et avec la bénédiction de l'administration s'est cru autorisé à énoncer « *c'est bien sûr la motivation et l'état d'esprit du candidat qui a emporté le choix du recruteur* » (source fiche d'entretien).

Vote

SOLIDAIRES a voté "Pour" lorsque l'administration a retenu le candidat classé en premier au tableau.

Dans le cas évoqué ci-contre de la restructuration, SOLIDAIRES s'est abstenu au motif que la mise en œuvre du PSD est à l'origine du choix de l'administration, ce qui a lésé un candidat mieux classé.

Mentionnons que pour nombre de postes, un seul agent a candidaté.

SOLIDAIRES Douanes était représenté par Jacques CHEMINET (suppléant ayant voix délibérative) et Gaële PERON (expert). Pour plus de précisions, n'hésitez pas à les contacter.

CAPC n°3 (I.R.)

du jeudi 19 octobre 2017
Enquête postes IR2-IR3

Carrière (promotions) | ***compte-rendu***

Recrutements sur entretien : des choix contestables !

Introduction

Présidence

Cette CAPC était présidée par Mme DEBAUX, sous-directrice A, **assistée de** M. LOPES, chef du bureau A/2.
À noter que M. DECANTER, qui remplacera prochainement M. LOPES en tant que chef de A/2 était présent.

Point de situation PPCR

À la demande d'une organisation syndicale, Mme DEBAUX a été interrogée sur le protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR). Celle-ci a répondu que personne « *n'y comprend plus rien* », qu'il est « *compliqué de communiquer "sur le sujet", l'actuelle mise en œuvre reposant sur le principe "faire, défaire refaire"* » (avant le PPCR + reclassement au 1er trimestre 1998), mais que la DG communiquera très prochainement pour clarifier les choses. Comprenne qui pourra.

I. Approbation de procès-verbaux (PV)

Les PV des CAPC du 1er décembre 2017, 2 mars 2017 et 5 mai 2017 ont été approuvés à l'unanimité.

II. Information concernant un agent

Un IR3 expert exerçant les fonctions d'adjoint au chef du pôle Développement du CID depuis 2012 a été régularisé sur ce poste de chef de service.

III. Mise en compétition d'emplois d'IR2 et d'IR3

1°) Statistiques

a) Postes offerts

Dans le cadre de l'enquête A2 du 12/09/2017, 43 postes étaient proposés :

- 9 postes de chef de bureau de douane,
- 6 postes d'adjoint à un chef de bureau de douane,
- 1 poste de chef de service viticulture,
- 2 postes de responsable de service à la DI Paris (Boissy-St-Léger),
- 9 postes dans un Service à Compétence nationale (SCN),
- 1 poste à Paris Spécial
- 1 poste d'adjoint au pôle PPCI de la DI des Hauts-de-France,
- 1 poste de chef d'unité patrouilleur DFP3,
- 4 postes de CSDS,
- 1 poste de chef de pôle Investigations au SNDJ,
- 1 poste de SG,
- 1 poste de chef de pôle au SGC.

b) Candidats : 76 agents ont postulé à cette enquête : 30 IR2 et 46 IR3.

c) Postes non demandés

- les postes de chef du bureau de douane de Saint-Avold et Chalon-sur-Saône,
- le poste d'adjoint au chef du bureau de douane de Nancy,
- le poste de responsable du service « *Fiscalité énergétique et environnementale...* » au sein de la DI de Paris,
- le poste de chef de projet pédagogique « Contentieux » à l'ENDT Tourcoing,
- le poste de chef de projet pédagogique « E-formation » à l'ENDT Tourcoing,
- le poste de chef de projet pédagogique « LCF et Contrôles » à l'ENDT Tourcoing,
- les postes de CSDS à Porta, Calais, Orly et Thionville.

d) Attribution

27 postes ont été pourvus (13 IR2 et 14 IR3).
5 postes pour lesquels des candidatures existaient n'ont pas été pourvus :

- chef de bureau à Pointe-à-Pitre,
- chef de bureau à Brive,
- adjoint au chef divisionnaire Lorraine Nord,
- chef de la cellule « Performance » à la DNSCE,
- chef de projet pédagogique « Fonctions support » à la DNRFP.

2°) Commentaires

Depuis l'obligation faite aux candidats de contacter la hiérarchie d'arrivée pour tous les postes à profil, aux sujets desquels nous aimerions connaître les bases légales fondant leur existence, nous dénonçons régulièrement le fait que l'avis de cette hiérarchie prévaut largement :

- sur le dossier de l'agent et,
- sur l'avis de la hiérarchie de départ, qui, pourtant, connaît nécessairement mieux l'agent que celle d'arrivée.

Nous avons été largement confortés dans notre analyse lors de cette CAPC, lorsque plusieurs avis des hiérarchies d'arrivée étaient en totale contradiction les uns avec les autres, quand un même agent avait postulé sur deux postes ou plus, montrant à quel point, la « nouvelle procédure » peut conduire l'administration à se prendre les pieds... dans le tapis !

On constate que c'est très souvent sur les aptitudes managériales de l'agent que la hiérarchie d'arrivée se repose pour soutenir ou, au contraire, écarter une candidature.
Or, comment la hiérarchie d'arrivée peut-elle se prononcer sur un tel critère, alors même qu'elle ne dispose pas du dossier de l'agent ?
Cela prouve, de notre point de vue, la subjectivité absolue des choix effectués par l'administration, lorsqu'un avis « efface » les années de travail retracées dans le dossier de l'agent, qui reste pour nous, le seul élément sur lequel devrait se baser l'administration, car le seul permettant un minimum d'objectivité, dans la mesure où de nombreux évaluateurs se succèdent.

Cela pose en outre un vrai problème de droit. Cette procédure qui n'est prévue par aucun texte, invite les directeurs d'arrivée non convoqués à la CAP, à s'inviter aux débats, à peser sur ceux-ci, voire à emporter le morceau ce qui ne peut que rendre juridiquement fragile cette nouvelle manière de faire. Il ne semble pas que les représentants de l'administration aient pris la mesure ce risque.

À noter que nous avons fermement dénoncé le cas d'un directeur qui se permet, dans ces fiches d'entretien (tout comme dans les fiches de transmission), des jugements à l'emporte-pièce, voire carrément diffamatoires, et qui est un habitué de ce type de comportement.
Nous avons fait observer à la sous-direction A que les aptitudes managériales ne doivent pas concerner uniquement les cadres intermédiaires, mais que la haute hiérarchie doit être exemplaire en la matière.

3°) Vote : SOLIDAIRES a voté « Pour » lorsque l'administration a retenu le candidat classé en premier au tableau, Contre dans les autres situations.

SOLIDAIRES Douanes était représenté par Philippe Reynaud (titulaire) et Jacques Cheminet (suppléant). Pour plus de précisions, n'hésitez pas à les contacter.